

## RÉSULTATS D'ADMISSION A L'ENKRE SÉLECTION 2022 « PASSERELLE »

(en application de l'article 25 et suivants de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute).

Liste principale			
1	LEVRARD	Louise	Admis
2	BROSSIER	Martin	Admis
3	DUNOIS	Alexandre	Admis
4	FREBOURG	Victor	Admis
5	NOMINE	Guillaume	Admis
Liste complémentaire			
Classement	Nom	Prénom	Délibération
6	MEYMAT	Dylan	Admis
7	HAENTJENS	Florent	Admis
8	MBOREBA	Loutfa	Admis
9	PERRIER	Claire	Admis
10	GALLOT	Cédric	Admis
11	DAMEZ	Robin	Admis
12	DUSSART	Marie	Admis
13	DUCHEDLAVILLE	Diane	Admis
14	LOMBARDO	Marine	Admis
15	LEBRETON	Emilien	Admis
16	JANDET	Tanguy	Admis
17	LE DOUX	Fabien	Admis
18	TE	Alexandre	Admis
19	GRENOUILLER	Léa	Admis
20	BOUCHAUD	Sarah	Admis
21	DESLORIEZ	Nyls	Admis
22	GONZALEZ DEL AMO	Léa	Admis

Les dispenses du suivi et de la validation d'une partie des Unités d'Enseignements des cycles 1 et 2 (article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'état de Masseur-kinésithérapeute) seront décidés ultérieurement après dépôt d'un dossier de demande de l'étudiant et après proposition de la Commission d'attribution des crédits et avis de la section pédagogique compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants de l'ENKRE, par comparaison entre la formation qu'ils ont suivis et en Unités d'Enseignement composant le programme du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute

Fait à Saint-Maurice,  
le 04/04/2022

I. ABOUSTAIT-ARNOULD  
Directrice de l'ENKRE



**ÉCOLE NATIONALE DE KINÉSITHÉRAPIE  
ET DE RÉÉDUCATION**  
12 rue du Val d'Osne  
94410 Saint-Maurice  
Tél : 01 43 96 64 64